



“*opinionway*”

Observatoire Permanent des Porteurs de Projet CCI Entreprendre en France - OpinionWay

Les porteurs de projet et l'EIRL

Paris, le 19 janvier 2010

Une forte méconnaissance des risques encourus sur leurs biens

Seuls 21% des porteurs de projet pensent que leurs biens personnels peuvent être engagés en cas de difficultés de leur future entreprise.

Cependant cette éventualité d'engager leurs biens personnels dans la création de leur entreprise les inquiète fortement (71%), voire très fortement (35% « très » inquiets).

Ces craintes pourraient d'ailleurs freiner leur aventure dans la création de leur activité pour 58% des porteurs de projet (dont pour 22% très fortement).

3 créateurs sur 4 intéressés par le nouveau statut de l'EIRL

En réponse à cette crainte, le statut de l'EIRL a été créé (l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée) permettant aux entrepreneurs individuels (micro-entrepreneurs et auto-entrepreneurs compris) de mieux protéger leur patrimoine en affectant à leur activité les biens nécessaires.

Près de la moitié (49%) des porteurs de projet ont entendu parler de l'EIRL et près des ¾ (74%) seraient intéressés par ce statut pour leur projet d'entreprise (dont pour 30% un intérêt « certain »).

Le matériel informatique affecté en priorité

Ils souhaiteraient affecter en priorité à leur entreprise les équipements informatiques et bureautiques pour 58% d'entre eux, suivi de leur(s) véhicule(s) pour 43%, de leur(s) téléphone(s) pour 35%, de leur(s) bien(s) immobilier(s) pour 20% d'entre eux ou d'autres biens pour 23%.

Des porteurs de projet qui adoptent la méthode Coué face à la crise

Contrairement aux dirigeants d'entreprise en activité, les porteurs de projet sont 64% à être optimistes sur le climat des affaires en France (contre seulement 36% pour les chefs d'entreprise*) et ils ont de grands espoirs dans l'aboutissement de leur projet puisqu'ils donnent une note de 7,3/ 10 sur leur probabilité de monter leur entreprise.

Méthodologie :

Ce focus sur « Les porteurs de projet d'entreprise et l'EIRL » a été réalisé auprès d'un échantillon de **504 porteurs de projet** ayant répondu à un questionnaire mis en ligne par l'Observatoire Permanent des Porteurs de Projet de CCI Entreprendre en France de **mai 2010 à janvier 2011**.

(*) Sondage ACFCI auprès d'un échantillon de 404 dirigeants d'entreprise de toutes tailles réalisé par téléphone du 9 au 18 novembre 2010.



Résultats détaillés

Selon vous, vos biens personnels peuvent-ils être engagés en cas de difficultés de votre future entreprise ?

Base	100.0%
Oui	21%
Non	67%
Ne sait pas	12%

Le fait d'engager vos biens personnels dans la création de votre entreprise vous inquiète-t-il ?

Base	100.0%
Oui tout à fait	35%
Oui, plutôt	36%
Non, plutôt pas	18%
Non, pas du tout	11%

Ces craintes pourraient-elles vous freiner dans la création de votre activité ?

Base	100.0%
Oui, certainement	22%
Oui, probablement	36%
Non, probablement pas	33%
Non, certainement pas	9%

Avez-vous entendu parler du projet de création de l'EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée) qui permet de séparer les biens professionnels des biens personnels, afin de rendre ces derniers insaisissables par un créancier (fournisseur, fisc, banques...) ?

Base	100.0%
Oui	49%
Non	51%

Seriez-vous intéressé par ce statut de l'EIRL pour votre projet d'entreprise ?

Base	100.0%
Oui, certainement	30%
Oui, probablement	44%
Non, probablement pas	20%
Non, certainement pas	6%



Quels seraient les biens que vous souhaiteriez affecter en priorité à votre entreprise ?

	En 1er + en 2nd
Equipement informatique (ordinateur, etc.) et bureautique	58%
Véhicule(s)	43%
Téléphone(s)	35%
Bien(s) immobilier(s)	20%
Mobilier de bureau	20%
Autres	23%

Diriez-vous à propos du climat général des affaires en France, que vous êtes plutôt... :

Base	100.0%
TOTAL OPTIMISTE	64%
Très optimiste	7%
Plutôt optimiste	57%
Plutôt pessimiste	23%
Très pessimiste	3%
<i>Je ne sais pas</i>	10%

Pourriez-vous donner une note de 0 à 10 sur votre niveau de confiance sur la réalisation et l'avenir de votre projet d'entreprise ?

0 signifiant que vous n'avez pas du tout confiance dans la réalisation et l'avenir de votre projet d'entreprise et 10 signifiant que vous avez une totale confiance dans la réalisation et l'avenir de votre projet d'entreprise.

Moyenne 7.34